



calcul de plus value lors de la vente d'un bien

Par **conquer**, le **28/07/2012** à **21:30**

je désire mettre en vente un appartement mis actuellement en location.

Je l'ai acquis par héritage en 1986.

L'objet de la vente doit me servir à acheter un bien dont je ferai ma résidence principale.

Devrai-je acquitter une taxe pour la plus value?

Quel sont les critères de calcul pour réévaluer le bien au moment de l'acquisition, en fonction de l'inflation?

Par **janus2fr**, le **29/07/2012** à **08:28**

Bonjour,

Vous trouverez sur ce lien tous les renseignements sur la plus-value immobilière

<http://vosdroits.service-public.fr/F10864.xhtml#N10132>

En particulier ce passage qui peut vous intéresser sur les exonérations :

[citation]1ère vente d'un logement (résidence secondaire par exemple) lorsque le vendeur n'est pas propriétaire de sa résidence principale, sous certaines conditions : le produit de la vente doit être destinée à acquérir une résidence principale dans les 2 ans du produit de la vente.[/citation]